



Déclaration de la Fédération des Travailleurs de la Métallurgie CGT

Négociations des minis Ingénieurs et Cadres 2016

Vendredi 11 décembre s'est tenue la 1^{ère} réunion de négociations des minima Ingénieurs et Cadres 2016 dans la métallurgie.

Ces négociations concernent le salaire minimal en fonction du coefficient ou du niveau hiérarchique. Le salaire des 302 000 Ingénieurs et Cadres de la branche doit être plus élevé que ce minimum conventionnel. Le résultat de ces négociations sert généralement de référence ou de baromètre lors des négociations sur les minis territoriaux ou dans les entreprises pour les autres catégories de salariés.

Sous couvert d'une faible inflation et d'un contexte d'incertitudes économiques, l'UIMM refuse toute mesure d'augmentation claire des salaires, soi-disant pour ne pas fragiliser la sacro sainte « compétitivité des entreprises ».

Rappelons qu'au 1^{er} janvier 2016, l'augmentation du SMIC sera de 0,6% et celle du plafond de la sécurité sociale de 1,5%. A l'issue de cette première séance, l'augmentation des minima proposée par l'UIMM plafonne à seulement 0,6%.

Pour justifier cette proposition, l'UIMM estime que ces négociations ne concerneraient que 0.5% des Ingénieurs et Cadres de la branche. Les 99.5% autres, d'après le patronat, étant rémunérés au-dessus de ces minis. Contrairement aux dires de l'UIMM, nous observons pourtant, dans les entreprises, que de plus en plus d'Ingénieurs et Cadres sont payés au minima conventionnels et sont donc impactés dans cette négociation.

Cette proposition du patronat de la métallurgie contribuera encore à dévaloriser la rémunération du travail dans la branche.

Si l'augmentation des minis est encore une fois inférieure à l'augmentation du plafond de la sécurité sociale, ce sont nos futures pensions de retraites qui vont en pâtir. Le financement de l'AGIRC sera également impacté car un plafond de la sécurité sociale qui augmente plus vite que les salaires, c'est autant de cotisations qui ne rentrent pas dans les caisses de l'AGIRC. La pension AGIRC représente 40% de la pension d'un cadre qui prend sa retraite aujourd'hui. On ne doit pas laisser se dégrader le montant de notre retraite en acceptant des augmentations de salaires plus faibles que celles du plafond de la sécurité sociale.

Pour compenser peu à peu le retard pris par les minis lors des dernières années, nous proposons 0,2% de plus que les 1,5% d'augmentation du plafond de la sécurité sociale, soit 1,7%.

Une seconde séance de négociations est prévue le 11 janvier prochain. La CGT continuera de proposer une véritable revalorisation de ces minis. Elle appelle l'ensemble des syndicats de la branche à communiquer aux salariés sur ce sujet car le salaire doit rester le paiement de notre qualification.

Nous incitons aussi tous les salariés à signer la pétition CGT pour la revalorisation du salaire des Ingénieurs et Cadres, demander le paiement de notre qualification et refuser le paiement au poste : [Je signe](#)